

PROJET DE LOI

N° 11

adopté

SÉNAT

le 3 novembre 1977 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'Avenant à la Convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) et la République française du 23 novembre 1972, signé à Libreville le 12 avril 1975.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 480 (1976-1977) et 49 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Avenant à la Convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) et la République française du 23 novembre 1972, signé à Libreville le 12 avril 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 novembre 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 480 (1976-1977), Sénat.